



Association des Résidents des Trois-Lacs

PROJET DE RESTAURATION DU LAC LES TROIS-LACS
Asbestos, Saint-Rémi-de-Tingwick, Tingwick et Wotton

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement du Québec

Par l'Association des Résidents des Trois-Lacs (ARTL)

Asbestos, Saint-Rémi-de-Tingwick, Tingwick et Wotton
30 juin 2009

Table des matières

1 Description de l'organisme:.....	3
La mission de l'Association.....	3
Objectifs de l'Association.....	3
Représentativité de l'Association.....	3
2 La problématique actuelle.....	4
3 Vision de l'Association sur le projet	4
4 Le caractère novateur et d'expertise du projet.....	5
5 Projet de restauration versus le bassin versant.....	6
Résumé des interventions.....	6
Recommandations pour le bassin versant.....	6
6 Projet de restauration versus les riverains	7
Résumé des interventions :.....	7
7 Projet de restauration versus les municipalités.....	7
Résumé des interventions :.....	8
8 Projet de restauration versus les différentes instances.....	8
Résumé des interventions.....	9
Recommandations de l'Association.....	9
9 Projet de restauration versus le développement durable.....	10
Critères du développement durable du projet	11
Résumé des recommandations.....	12

1 Description de l'organisme:

L'Association des Résidants des Trois-Lacs regroupe les propriétaires, locataires et campeurs des quatre municipalités suivantes : Asbestos, Tingwick, St-Rémi-de-Tingwick et Wotton. Elle regroupe aussi des utilisateurs du plan d'eau et toute personne du bassin versant qui a une préoccupation de préservation du plan d'eau.

Elle est constituée de bénévoles qui travaillent à la préservation et à la restauration du plan d'eau des Trois-lacs et de son bassin versant.

L'Association a été formée en 1974. Elle est le résultat des fusions des différentes associations riveraines et porte, depuis 2005, le nom de l'Association des Résidants des Trois-Lacs.

La mission de l'Association

La mission de l'Association est fondamentalement de revaloriser cet important joyau de la nature qui s'est malheureusement détérioré avec le temps; de restaurer et de préserver la qualité du Lac Trois-Lacs ainsi que de son bassin versant afin qu'il nous soit possible d'en profiter, à longueur d'année, dans un environnement sain et paisible tout en respectant la nature, la vie aquatique et la faune.

Objectifs de l'Association

- Offrir aux résidants, aux usagers et aux visiteurs un plan d'eau agréable, suave, en santé, utilisable et sécuritaire pour tous; dans le plus haut respect des lois de la nature et de la tranquillité de ses résidants tant humains que fauniques;
- Permettre à tous les utilisateurs d'utiliser et de bénéficier des attraits récréatifs que le lac peut offrir,
- Protéger les milieux naturels, de façon à conserver les espèces fauniques et aquatiques afin de pouvoir transmettre ce joyau à nos générations actuelles et futures.
- Faire la preuve qu'il est possible d'avoir un lac attrayant, propre sans aliénant et qu'il est plaisant et réjouissant d'en profiter tout en préservant l'environnement;

Représentativité de l'Association

En 2008-2009 l'Association représente 450 membres sur une possibilité de près de 600 résidences.

2 La problématique actuelle

Au milieu des années 70 le ministère des richesses naturelles avait déjà décrété le lac Les Trois-Lacs comme étant un lac eutrophe et mentionnait « *l'urgence d'agir* ». Déjà à cette époque les différentes associations de riverains cherchaient avec le ministère à trouver des solutions dont plusieurs ont été essayées.

En 2009, La problématique est toujours la même, mais de façon amplifiée, soit l'accumulation de sédiments dans le lac qui en a diminué la profondeur ainsi que la croissance des herbiers aquatiques qui empêchent les résidants et utilisateurs de profiter de ce merveilleux plan d'eau. Les données objectives ont été largement énoncées dans les différentes études d'impact déposées au cours des dix dernières années.

Les conséquences de la situation actuelle s'amplifient d'année en année ce qui affectera sous peu les valeurs des propriétés. Les riverains vivent maintenant face à des herbiers aquatiques avec les conséquences telles que : diminution des activités aquatiques, désagrément en terme de paysage, de qualité du milieu et d'odeurs. De plus, il est évident que la situation ne s'améliorera pas même si on continue les efforts dans le bassin versant.

Nous sommes d'avis que le projet présenté est un pas dans la bonne direction et qu'il est un bon compromis entre la volonté des utilisateurs de retrouver leur lac d'antan et le respect de l'écosystème, de la nature ainsi que de la vie aquatique.

3 Vision de l'Association sur le projet

L'objectif premier de l'Association des résidants des Trois-Lacs est la restauration et la préservation du lac Trois-Lacs. Nous militons et travaillons pour ce retrait de sédiments depuis plus de 30 ans.

Bien que plusieurs actions aient été faites pour réduire les apports de sédiments vers le lac, le contrôle des diverses sources d'érosion demandera encore des efforts sur plusieurs années.

Par contre, pour éviter que le lac continue de se dégrader et n'atteigne un stade de non retour, nous souhaitons débiter, le plus tôt possible, le retrait des herbiers aquatiques et des sédiments dans certaines zones du lac.

La solution retenue pour la restauration des Trois-Lacs consiste à retirer la couche de sédiments vaseux dans lesquels sont enracinées les plantes aquatiques. L'Association est en accord avec la position prise soit; de maintenir la zone tampon de 10 mètres aux abords de la rive pour les résidences riveraines tout en reconnaissant deux zones reconnues « *secteurs de baignade aménagée* » où on débute les travaux à partir de la rive même.

Le projet, échelonné sur trois ans, vise donc 12 secteurs bien précis. On comprend que les utilisateurs du lac auraient voulu que l'on cible tous les secteurs habités dans une première année ou même 3 ans au pire. Mais on ne réparera pas en 3 ans un lac au complet qui a pris plus de 50 ans à se détériorer. On comprend aussi que chaque riverain aurait souhaité qu'on enlève tous les herbiers en avant de chez lui, et ce, à partir de la rive et qu'on ne laisse pas cette zone tampon de 10 mètres sur le bord de la rive.

Aussi, il est évident pour chacun des résidants, des membres du bassin versant et des partenaires au projet que la survie tant du projet que de la qualité du plan d'eau est conditionnelle à la continuité des efforts qui seront mis dans le bassin versant afin de diminuer les apports en sédiments et en phosphore.

Par contre nous souhaitons que la commission prenne en compte qu'il a été clairement démontré lors de la première partie de l'audience publique que le seul fait de limiter les actions au bassin versant ne permettrait pas la survie du lac Trois-Lacs. Nous sommes donc d'avis que le plan directeur du bassin versant doit être associé à une action curative sur le lac afin d'en préserver la survie le temps que le plan d'action porte fruit.

4 Le caractère novateur et d'expertise du projet

L'expérimentation se fait sur différents secteurs qui présentent des contextes et environnements distincts. L'expérience vécue sera documentée par un programme de suivi environnemental stricte qui permettra d'apprécier de façon objective les résultats attendus et d'en évaluer les impacts tant sur l'environnement que sur l'atteinte des objectifs.

Nous pensons que la commission doit tenir compte du côté novateur et expérimental de ce projet qui sera bénéfique à « *l'avancement des connaissances* » et au « *développement d'expertises* » pour l'ensemble du Québec. Les différents partenaires au projet sont conscients que les conclusions de ce projet auront un effet sur l'ensemble des projets de restauration de plans d'eau. Le lac Trois-Lacs n'est pas le seul plan d'eau à vivre des problématiques d'herbiers aquatiques.

Au cours des dernières années les énergies mises à la restauration du bassin versant des Trois-Lacs a permis de développer des expertises en réaménagement de berges (génie végétal) et de bassins de sédimentation qui ont été exportées à d'autres régions. Notre secteur du bassin versant de la rivière Nicolet est déjà un chef de file en stabilisation de berges et en contrôle de foyers d'érosion.

À ce jour, nos différents ministères et municipalités ont mis beaucoup d'énergie sur les caractérisations des cours d'eau et sur la prévention. Nous sommes d'avis que notre société est rendue au point où elle doit développer de nouvelles expertises en solutions curatives pour assurer la survie de nos plans d'eau.

5 Projet de restauration versus le bassin versant

Au milieu des années 70 le ministère des richesses naturelles a décrété le lac Les Trois-Lacs comme étant un lac eutrophe. Depuis ce temps, l'Association a toujours travaillé sur la préservation du plan d'eau des Trois-Lacs et de son bassin versant. L'ensemble des interventions a visé aussi à diminuer l'envasement des tributaires ainsi que l'apport en sédiments et en phosphore.

L'Association a développé des liens étroits avec les municipalités, l'UPA, les producteurs agricoles, le MAPAQ et les producteurs agricoles du bassin versant.

Depuis 2007, il y a des représentants du bassin versant qui siègent au comité de direction de l'Association.

Résumé des interventions

- Aménagement et entretien bi annuel de 6 bassins de sédimentation (décantation), sur les tributaires du lac et de la rivière Nicolet.
- Depuis 2006, 28% du 510km² du bassin versant a été caractérisé dans le cadre du projet SAGE (schéma d'action global pour l'eau)
- Les problématiques y ont été identifiées et documentées. Les éléments de solution ainsi que les interventions à réaliser ont été répertoriées. Il est donc possible d'élaborer un plan d'action pour la majorité de nos affluents
- Sensibilisation et soutien aux producteurs agricoles et initiation de projets de stabilisation et d'aménagement de berges sur la rivière Nicolet en lien avec le MAPAQ
- À ce jour il y a plus de 800 K\$ d'investis par notre communauté ainsi que par nos différentes instances municipales et gouvernementales dans la restauration du bassin versant.

Recommandations pour le bassin versant

À ce jour, il est difficile de trouver un financement pour les réaménagements de berges et de cours d'eau pour les propriétés qui ne sont pas en production agricole.

En effet les subventions sont présentement disponibles que pour les zones cultivées alors que nos caractérisations de rivières et de ruisseaux démontrent que les zones les plus critiques se situent chez des propriétaires riverains de cours d'eau non producteurs agricoles.

Les apports de sédiments proviennent de secteurs qui sont présentement dits « *non subventionnables* ». De plus le programme SAGE est réalisable que sur les petits cours d'eau où il y a des producteurs agricoles ou

forestiers. Nos études démontrent que le dernier kilomètre de la rivière Nicolet nous apporte une portion importante de nos sédiments.

6 Projet de restauration versus les riverains

L'Association représente plus de 66% des résidants du lac Trois-lacs avec un très bon taux de participation aux assemblées annuelles. Elle est membre des organismes dédiés à la protection des plans d'eau. Elle a mis en place un site WEB pour la diffusion de l'information et la prévention du plan d'eau.

Résumé des interventions :

- Plan annuel de revégétalisation des berges pour les riverains avec formation et vente d'arbustes à prix réduits;
- Sensibilisation au bien fondé de la bande riveraine et résolution à l'effet qu'on demande aux municipalités d'appliquer les règlements relatifs à la bande riveraine, à l'interdiction d'insecticides et de pesticides;
- 2009 : Adoption d'une résolution sur la réduction des apports en phosphore en utilisant des savons sans phosphates, et ce, pour l'ensemble des résidants;
- 2007 : Adoption d'une résolution sur un plan de taxation pour l'ensemble des résidants des Trois-lacs (vote à 98%);
- Levées de fonds nécessaires à l'élaboration du projet et des études d'impacts :250 K\$ dont 125K\$ pour études et consultants et 125K\$ réservé à des travaux réels sur le terrain.

7 Projet de restauration versus les municipalités

Depuis 2007, les 4 municipalités ont développé une structure qui assure la concertation des plans d'action pour la préservation du lac Trois-Lacs.

Pour la restauration du plan d'eau des Trois-Lacs, L'Association a due considérer le fait qu'elle est une association à but non lucratif. Considérant le fait qu'il sera nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement du lit du lac et que ce sont les MRC qui détiennent cette compétence exclusive à l'égard de la gestion des cours d'eau, nous avons proposé la création d'une entité légale qui aurait le pouvoir de mener à bien ce projet.

Il y a eu une entente entre la MRC d'Artabaska et la MRC des Sources pour la formation de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs. Cette Régie a été créée le 1er juin 2007 par décret du ministère des Affaires municipales et des Régions. (une première au Québec) (action commune pour la préservation d'un plan d'eau)

Résumé des interventions :

- Système d'égout collecteur du secteur Asbestos depuis plus de 20 ans;
- Mise en place d'une régie intermunicipale pour le projet de restauration des Trois-Lacs (4 municipalités), (une première au Québec);
- Soutien des municipalités en vue d'adoption de règlements municipaux pour :
 - la vidange des fosses sceptiques (Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick);
 - Règlement pour interdiction des pesticides et insecticides
- Sensibilisation et soutien aux municipalités pour l'adoption de règlements de protection et de restauration des bandes riveraines des quatre municipalités entourant les Trois-Lacs;
- Soutien à la municipalité d'Asbestos pour l'application de son règlement pour la restauration des bandes riveraines (au dernier décompte, il ne reste que 16 riverains qui ne répondent pas à la réglementation);
- Projet en cours pour la mise en place d'égout collecteurs pour les secteurs Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick.

8 Projet de restauration versus les différentes instances

Le projet à l'étude est le fruit d'une collaboration étroite entre l'Association, la Régie intermunicipale, le Ministère de développement durable de l'environnement et des parcs du Québec, Pêche et océan Canada ainsi qu'avec le ministère de la Faune du Québec.

Ce projet fait suite à plus de 10 années d'efforts et d'études du milieu afin d'en arriver à un projet qui a été dit « acceptable » par Mme la ministre Beauchamp. L'audience publique nous aura été bénéfique car elle nous a permis de :

- mieux informer le publique;
- mieux approfondir les tenants et la complexité du projet;
- sensibiliser les résidants sur les effets et les impacts sur l'environnement
- susciter les discussions ouvertes sur les interventions à prioriser au sein du plan directeur du bassin versant;
- réaliser que le lac fait partie intégrante du bassin versant.

Cependant nous souhaitons sensibiliser la commission sur l'impact financier de ces différentes interventions. Nous vous laissons le soin de faire un calcul rapide des frais encourus par les citoyens avant même de débiter toute action pour la restauration de notre lac.

Résumé des interventions

- Plusieurs interventions de stabilisation de rives dans le bassin versant ;
- Aménagements de bandes riveraines ;
- 2004- Étude sur la problématique sédimentologique et environnementale des Trois-Lacs ;
- 2006- Dépôt au MDDEP de l'étude d'impact pour l'aménagement d'une structure de contrôle du niveau du lac ;
- Analyse de faisabilité de la structure de contrôle du niveau du lac ;
- Mise en place d'un plan de taxation (avec précision que cet argent doit servir à faire le projet et non à financer des études) ;
- Mise en place d'une régie intermunicipale pour le projet de restauration des Trois-Lacs ;
- 2008- fin au projet de structure de contrôle (barrage) et de réorientation des interventions de retrait des sédiments et des herbiers vers un projet pilote de dragage ;
- Analyse d'impact sur l'environnement pour le projet de restauration des Trois-Lacs par suction ;
- Janvier 2009, dépôt de l'étude d'impact du projet présentement en étude par le BAPE ;
- Période d'information du BAPE et audience publique en cours.

Recommandations de l'Association

- Considérant les énergies humaines et monétaires déjà engagées avant même le début des travaux;
- Considérant l'ensemble des actions déjà réalisées dans le bassin versant;
- Considérant les programmes de mesures compensatoires qui sont en cours d'adoption avec les différentes instances;
- Considérant l'importance des programmes de surveillance et de suivi environnemental per et post projet exigés en lien avec la notion novatrice du projet;

L'Association souhaite que la commission prenne en compte l'énergie déjà investie par les résidents et par la communauté avant de prendre position ou de

recommander d'autres études qui auraient pour effet soit de retarder le projet ou de provoquer d'autres coûts aux citoyens.

9 Projet de restauration versus le développement durable

À la première partie de l'audience publique certains écologistes ou botanistes nous ont défini le développement durable comme étant une notion « *écologique seulement* » et nous laissaient même entendre qu'une plante aquatique pouvait avoir préséance sur l'humain ou sur l'économie d'une région.

Nous souhaiterions porter à votre attention que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a défini en 1987 le développement durable comme étant « *celui qui répond aux générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »

De plus, elle stipule que « *Dans le **temps**, nous avons le **droit** d'utiliser les ressources de la Terre mais nous avons le **devoir** d'en assurer la **pérennité** pour les générations à venir et que chaque humain a le droit aux ressources de la Terre* ». ¹

Notre société a donc le devoir de mettre en place les ressources et actions nécessaires pour assurer la pérennité du lac Trois-Lacs.

Certes, le lac Trois-lacs s'est détérioré par les activités de villégiature, résidentielles et agricoles. Les utilisateurs du plan d'eau des Trois-Lacs sont à même de constater les effets de la génération actuelle et des générations précédentes. Cependant à ce jour il y a une multitude d'interventions qui ont été faites et qui sont prévues pour en diminuer les agressions de l'humain.

Le fait de prétendre, comme on nous l'a dit à l'audience publique, que la situation actuelle est « *acceptable* » ou que le vieillissement prématuré d'un tel joyau de la nature est « *acceptable et normal* » serait d'oublier la notion des générations futures et irait à l'encontre des objectifs de notre Association. (référence à la page 3)

Le fait de refuser un tel projet et de laisser dépérir le lac Trois-Lacs sous prétexte qu'on modifie un écosystème qui est déjà une conséquence environnementale des activités humaines serait de démontrer aux générations futures qu'on n'a pas su prendre nos responsabilités pour réparer les bévues de notre génération.

¹ Du nom de Gro Harlem Brundtland, ministre norvégienne de l'environnement présidant la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ce rapport intitulé Notre avenir à tous est soumis à l'Assemblée nationale des Nations unies en 1986

Le fait de refuser le projet sous prétexte qu'il serait plus écologique de ne travailler que dans le bassin versant en supposant ou plutôt « *espérant* » que le lac s'améliorera de lui-même serait, à notre avis, d'aller à l'encontre de toutes les études et des avis de spécialistes qui démontrent que le lac Trois-lacs est déjà en état d'eutrophisation avancée et que le mode d'autodestruction est déjà débuté. (Biomasse végétale représente un apport de phosphore suffisant)

Critères du développement durable du projet

Le projet peut être qualifié de développement durable en autant que l'on puisse:

- Travailler de concert avec les gens du milieu afin de promouvoir la conservation et l'amélioration de la qualité du lac et de son bassin versant;
- Mettre en place un plan directeur du bassin versant en concertation avec les différents milieux et intervenants;
- Soutenir les riverains du bassin versant dans l'actualisation des plans d'action relatifs à la protection des bandes riveraines et de la protection de l'érosion;
- Mettre en place le plan d'échantillonnage afin d'apprécier chaque année l'évolution de la situation du lac;
- Définir un plan d'intervention pour modifier certains comportements humains, récréotouristiques et agricoles;
- Limiter les apports de phosphores autant dans le bassin versant qu'au sein du lac lui-même (engagement de la population à utiliser des savons sans phosphates);
- Appliquer de façon rigoureuse les réglementations relatives aux installations septiques d'ici la mise en place d'égout collecteur;
- Sensibiliser les utilisateurs (non résidants) du plan d'eau de l'impact qu'ils ont sur l'ensemble du plan d'eau.

Nous sommes d'avis que le projet présenté répond aux besoins **du présent** sans compromettre la capacité des générations futures à **répondre aux leurs**.

Résumé des recommandations

Il serait important que nos ministères ou autres instances prévoient des méthodes de financement pour le réaménagement du bassin versant dans les zones dites « non agricoles ou forestières »

- Considérant les énergies humaines et monétaires déjà engagées avant même le début des travaux;
- Considérant l'ensemble des actions déjà réalisées dans le bassin versant;
- Considérant les programmes de mesures compensatoires qui sont en cours d'adoption avec les différentes instances;
- Considérant l'importance des programmes de surveillance et de suivi environnemental per et post projet exigés en lien avec la notion novatrice du projet;

L'Association souhaite que la commission prenne en compte l'énergie déjà investie par les résidants et par la communauté avant de prendre position ou de recommander d'autres études qui auraient pour effet soit de retarder le projet ou de provoquer d'autres coûts aux citoyens.

L'association est d'avis que la région a fait preuve de son souci du respect de l'environnement par les actions déjà entreprises dans le bassin versant afin de limiter les apports en sédiments et que les riverains ont démontré par leurs actions qu'ils prennent en main la survie de leur lac.

Nous sommes d'avis que le plan directeur du bassin versant doit être associé à une action curative sur le lac afin d'en préserver la survie le temps que le plan d'action porte fruit.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, Monsieur le commissaire, de recommander l'exécution du projet tel qu'il a été déposé en janvier 2009.

Document rédigé par

Réjean Gouin
Président de l' Association des Résidants des Trois-Lacs

document adopté par le comité exécutif de l' ARTL
le 2 juillet 2009

